

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 septembre 2024
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusées :

- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale (procuration à Céline QUESSETTE),
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale (procuration à Pierre TRAMONT).

Secrétaire de séance : Muriel SAMAR, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Devis SOGEP : traitement YV,
- Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC),
- Modification règlement eau / assainissement,
- Questions diverses.

* * * *

DEVIS SOGEP : TRAITEMENT UV

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents **DONNE SON ACCORD** sur le principe de l'installation d'un traitement UV concernant l'eau potable mais **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'établir plusieurs devis.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs actuels.

MODIFICATION REGLEMENT EAU / ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de revoir le règlement de l'eau et l'assainissement notamment pour acter les changements de compteurs effectués par les agents communaux.

Un projet sera présenté lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

- **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **NE SOUHAITE PAS** faire appel au SDE65 pour l'installation des illuminations de Noël. L'achat de décorations réfléchissantes sera plutôt retenu.

- **TARIFS SALLE DES FÊTES 2025**

Le conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de modifier le tarif suivant :
→ autres : 450.00 €.

Les autres tarifs restent inchangés.

- **PONTS COMMUNAUX**

Deux ponts communaux sont endommagés et des travaux de réfection sont nécessaires.
Nous avons fait appel à l'ADAC qui doit prochainement venir nous présenter des devis.